



Banque européenne  
d'investissement

# France

Synthèse par pays

## ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

# 2022



# ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

## France

Synthèse par pays



Banque européenne  
d'investissement

## **Enquête de la BEI sur l'investissement – Synthèse par pays : France**

© Banque européenne d'investissement (BEI), 2022. Tous droits réservés.

### **À propos de l'enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS)**

Menée depuis 2016, l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement est une étude annuelle unique en son genre qui sonde quelque 13 500 entreprises. Elle s'intéresse aux entreprises de tous les États membres de l'Union européenne ainsi qu'à un échantillon d'entreprises au Royaume-Uni et aux États-Unis.

L'enquête recueille des données sur les caractéristiques et les résultats des entreprises, sur leurs investissements antérieurs et leurs projets pour l'avenir, ou encore sur leurs sources ou leurs problèmes de financement, et sur les autres défis qu'elles doivent relever, comme la lutte contre les changements climatiques et la transformation numérique. Basée sur un échantillonnage stratifié, l'enquête EIBIS est représentative à l'échelle des 27 États membres de l'UE, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que des quatre catégories d'entreprises (des microentreprises aux grandes entreprises) et de quatre grands secteurs économiques (industrie manufacturière, construction, services et infrastructures). L'enquête vise à constituer un éventail d'observations, à l'appui de l'analyse de données issues de séries chronologiques. Les observations peuvent également avoir pour point de départ les bilans et les comptes de résultat des entreprises. L'enquête EIBIS a été conçue par le département Analyses économiques de la BEI, et est gérée par ce même département avec le soutien d'Ipsos MORI.

### **À propos de la présente publication**

Cette série de rapports propose une synthèse des données collectées pour les 27 États membres de l'UE, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces documents ont pour objet de fournir un aperçu des données. Aux fins de ces publications, les données sont pondérées en fonction de la valeur ajoutée afin de mieux refléter la contribution des différentes entreprises à l'activité économique. Contact : [eibis@eib.org](mailto:eibis@eib.org).

**Télécharger les conclusions de l'enquête de la BEI sur l'investissement pour chaque pays de l'UE ou consulter le portail de données à l'adresse [www.eib.org/eibis](http://www.eib.org/eibis).**

### **À propos du département Analyses économiques de la BEI**

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort d'une équipe de 40 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

### **Principaux contributeurs à la présente publication**

Bertrand Magné, Julie Delanote, Francisca de Novais e Silva.

### **Clause de non-responsabilité**

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

### **À propos d'Ipsos Public Affairs**

Ipsos Public Affairs travaille en étroite collaboration avec des autorités nationales, des services publics locaux et le secteur des organisations à but non lucratif, ainsi qu'avec des organisations internationales et supranationales. Son personnel, composé d'environ 200 chargés d'études basés à Londres et à Bruxelles, étudie principalement des questions ayant trait aux politiques et aux services publics. Leurs travaux de recherche éclairent de manière décisive les décideurs et les collectivités.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web [www.eib.org](http://www.eib.org). Vous pouvez également prendre contact avec notre bureau d'information, à l'adresse [info@eib.org](mailto:info@eib.org).

Publication de la Banque européenne d'investissement.  
Imprimé sur du papier FSC®.

# Enquête EIBIS 2022 – Synthèse concernant la France

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### **Dynamique et tendances d'investissement**

L'enquête 2022 du Groupe BEI sur l'investissement (EIBIS) montre qu'en moyenne, au moment des entretiens (entre avril et juillet 2022), la situation des entreprises en France était relativement bonne à l'issue de la pandémie de COVID-19, leurs perspectives étant globalement positives. Les anticipations des entreprises françaises en matière d'investissement pour l'ensemble de l'année 2022 étaient favorables : elles étaient 20 % à s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une diminution de leurs investissements. Toutefois, les entreprises françaises ayant investi en 2021 sont restées moins nombreuses que dans l'ensemble de l'UE (68 % contre 81 %).

### **Besoins et priorités en matière d'investissement**

Les entreprises en France n'ont pas signalé de déficits d'investissement élevés, 78 % affirmant avoir investi un volume adéquat au cours des trois dernières années (chiffre comparable à celui de l'enquête EIBIS 2021). En ce qui concerne les trois prochaines années, le remplacement de capacités reste la principale priorité d'investissement des entreprises (38 % d'entre elles). La part des entreprises n'ayant aucun plan d'investissement a légèrement augmenté dans l'enquête EIBIS 2022 (16 % contre 9 % dans l'édition 2021) et est supérieure à la moyenne observée dans l'UE.

### **Répercussions de la pandémie de COVID-19**

La pandémie a constitué un choc majeur pour les entreprises, même si les répercussions ont été inégales parmi les entreprises et les secteurs. Environ un quart (22 %) des entreprises françaises n'ont subi aucune perte du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre en raison de la pandémie de COVID-19 et, au moment des entretiens, la moitié d'entre elles (48 %) s'attendaient à un niveau de ventes plus élevé en 2022 qu'avant la pandémie en 2019. À l'inverse, plus de la moitié des entreprises ont enregistré des pertes en 2020 et (ou) en 2021, et un quart d'entre elles ne s'étaient pas encore remises de la perte d'activité liée à la pandémie en 2022. Globalement, l'optimisme est moindre en France que dans l'UE en général.

Au total, 63 % des entreprises françaises ont reçu une forme de soutien financier en réponse à la crise liée au COVID-19, et plus d'une entreprise sur dix (13 %) en reçoit encore un, ce pourcentage grimant à 20 % pour les PME.

### **Transformation, innovation et transition numérique des entreprises**

Le soutien des pouvoirs publics a été déterminant pour permettre aux entreprises de se transformer. Quelque 56 % des entreprises ont pris des mesures en réponse à la crise liée au COVID-19, bien que ce pourcentage soit inférieur à la moyenne européenne de 63 %. En France, le domaine d'action ou d'investissement le plus cité concernait le recours accru au numérique (43 %). Plus de la moitié (56 %) des entreprises françaises ont déclaré utiliser au moins une technologie numérique de pointe, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (69 %).

Cette période de chocs répétés a des répercussions sur l'innovation des entreprises. Environ un cinquième (22 %) des entreprises en France ont développé ou mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement ; cette proportion est inférieure à celle relevée dans l'enquête EIBIS 2021 (29 %) et à la moyenne de l'UE (34 %). Ce constat suggère que l'innovation a été d'une certaine manière mise en veilleuse pendant le choc de la pandémie.

### **Commerce international**

Près de 90 % des entreprises en France sont confrontées, depuis 2021, à des perturbations du commerce international. Presque autant d'entreprises (83 %) considèrent que la guerre et (ou) la pandémie de COVID-19 freinent le commerce international. Parmi les entreprises françaises confrontées à des perturbations du commerce international, un peu plus de la moitié d'entre elles (54 %) déclarent avoir pris des mesures pour atténuer les conséquences de ces perturbations.

# Enquête EIBIS 2022 – Synthèse concernant la France

## **Moteurs et freins**

Au moment des entretiens, les entreprises s'attendaient déjà à une détérioration du climat économique et politique, les entreprises françaises et européennes étant plus pessimistes qu'au moment de l'enquête EIBIS 2021 quant aux conditions d'investissement pour l'année suivante.

La disponibilité insuffisante de personnel qualifié (84 %), les coûts de l'énergie (78 %) et l'incertitude quant à l'avenir (74 %) sont les principales entraves à l'investissement sur le long terme qui ont été citées. Par rapport à l'enquête EIBIS 2021, l'on observe une augmentation de la proportion d'entreprises déclarant que les coûts énergétiques constituent un frein à l'investissement, ainsi qu'une hausse de la part d'entreprises jugeant que la disponibilité de personnel qualifié et l'accès aux infrastructures numériques sont problématiques.

## **Financement de l'investissement**

Compte tenu du resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale et européenne, les entreprises commencent à mentionner une détérioration de leurs perspectives de financement. La part des entreprises françaises considérées comme restreintes dans leurs possibilités d'accès aux financements est en hausse dans l'enquête EIBIS 2022 (à 6 %) par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2021 (2 %). Ce pourcentage en France est actuellement semblable à la moyenne de l'UE.

## **Changements climatiques et efficacité énergétique**

Environ la moitié des entreprises françaises (52 %) se considèrent affectées par les changements climatiques, et seulement un tiers d'entre elles ont pris des mesures afin de renforcer leur résilience face à ces effets, à l'instar de leurs homologues dans l'ensemble de l'UE. Alors que 22 % des entreprises ont investi dans des solutions pour réduire ou éviter leur exposition, 11 % ont investi dans une stratégie d'adaptation ou en ont élaboré une pour traiter les risques physiques à cet égard.

Les entreprises françaises qui considèrent la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes comme un facteur de risque sont un peu plus nombreuses que celles qui y voient une opportunité à saisir (34 % contre 28 %). En revanche, plus de huit entreprises françaises sur dix (84 %) ont déjà pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Si l'on considère plus largement les investissements dans la lutte contre les changements climatiques, 39 % des entreprises en France ont déjà consenti de tels investissements, ce qui est inférieur à la moyenne européenne établie à 53 %. Environ la moitié des entreprises françaises (49 %) prévoient d'investir dans des mesures de lutte contre les changements climatiques au cours des trois prochaines années, soit un pourcentage comparable à la moyenne de l'UE.

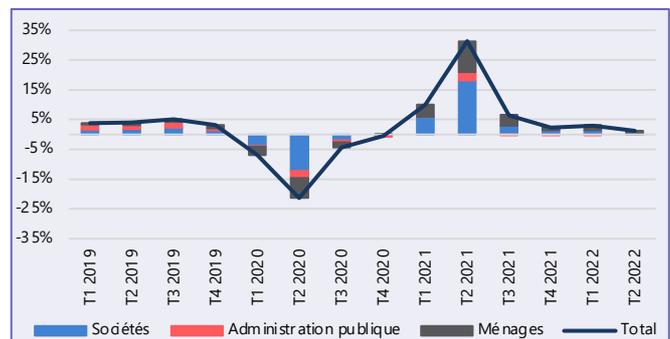
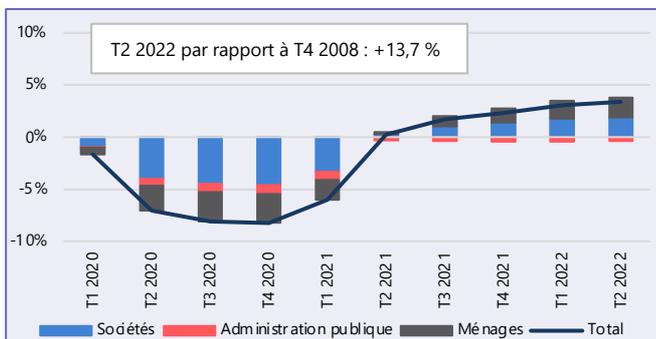
## **Gestion de l'entreprise, équilibre hommes-femmes et effectifs**

En 2021, quatre entreprises françaises sur dix (40 %) ont utilisé un système de suivi stratégique, une proportion moins élevée que la moyenne de l'UE (51 %). Toutefois, lorsqu'il s'agit de déployer des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes, les entreprises françaises dépassent la moyenne européenne (69 % contre 58 %).

# Dynamique et tendances d'investissement

## DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

- Après avoir atteint un creux de -8,2 % par rapport au niveau d'avant la pandémie au quatrième trimestre 2020, les niveaux d'investissement agrégés en France ont suivi une trajectoire ascendante au cours de l'année 2021 et du premier semestre 2022. Par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019, l'investissement global au second trimestre 2022 était supérieur de 3,4 %.
- Le rebond de l'investissement agrégé a été porté par des contributions positives à peu près égales voire croissantes de la part des ménages et des entreprises. En revanche, la contribution du secteur public est restée légèrement négative ou stable durant cette période de rebond.



Le graphique de gauche illustre l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) totale par secteur institutionnel (en termes réels, données non corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier). Les données nominales de base de la FBCF ont été converties en sommes sur quatre trimestres et corrigées du déflateur implicite de la FBCF totale (2015 = 100 EUR). La somme sur quatre trimestres de la FBCF totale au T4 2019 est normalisée à zéro.

Le graphique de droite illustre la variation de la FBCF totale en glissement annuel (en termes réels) par secteur institutionnel. Le déflateur implicite de la FBCF totale (2015 = 100 EUR) a été utilisé pour corriger les données nominales de base de la FBCF.

Source : Eurostat, calculs des auteurs.

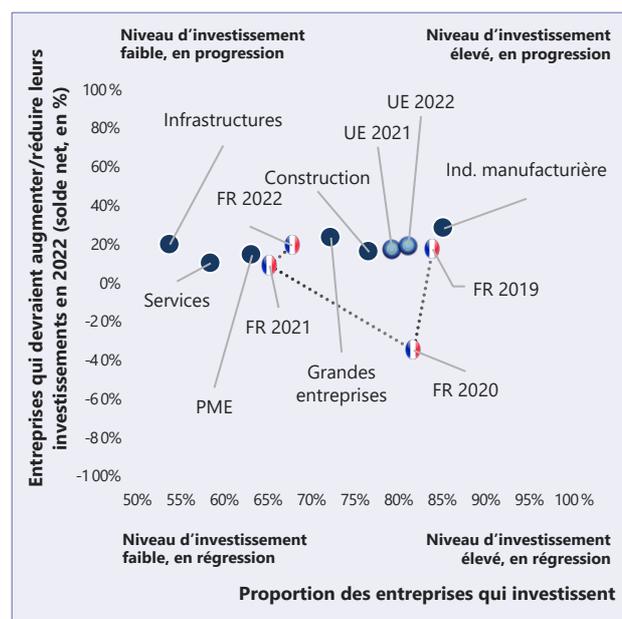
## CYCLE D'INVESTISSEMENT ET ÉVOLUTION DES ANTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT

- Les entreprises françaises se montrent optimistes quant à leurs perspectives d'investissement en 2022 : en solde net, elles sont 20 % à prévoir une augmentation plutôt qu'une diminution de leurs investissements. Ce pourcentage s'inscrit dans la moyenne de l'UE. Pour la France, il s'agit d'une évolution positive importante par rapport à l'enquête EIBIS 2021 (le solde net était de 10 %).
- Les entreprises du secteur manufacturier sont les plus susceptibles d'escompter une augmentation plutôt qu'une diminution de leurs investissements en 2022 (solde net de 29 %).
- Globalement, la part des entreprises françaises ayant investi en 2021 est restée inférieure à celle de l'ensemble de l'UE (68 % contre 81 %).



Le terme « évolution enregistrée » recouvre la proportion des entreprises qui ont investi plus, minorée de la part de celles qui ont investi moins ; le terme « évolution anticipée » recouvre la part des entreprises qui prévoient ou prévoient d'investir plus, minorée de la part de celles qui prévoient ou prévoient d'investir moins.

Échantillon pour l'évolution enregistrée et l'évolution anticipée : toutes les entreprises.



La proportion des entreprises qui investissent indique le pourcentage des entreprises dont les investissements par employé sont supérieurs à 500 EUR.

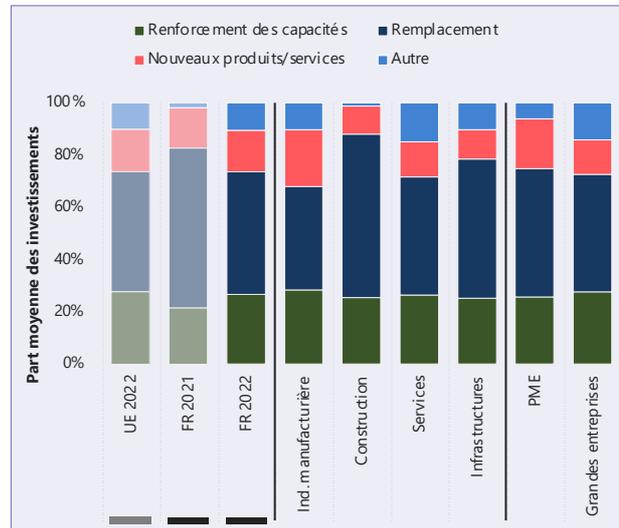
Échantillon pour la proportion des entreprises qui investissent : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Dynamique et tendances d'investissement

## FINALITÉ DES INVESTISSEMENTS AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER

(% des investissements des entreprises)

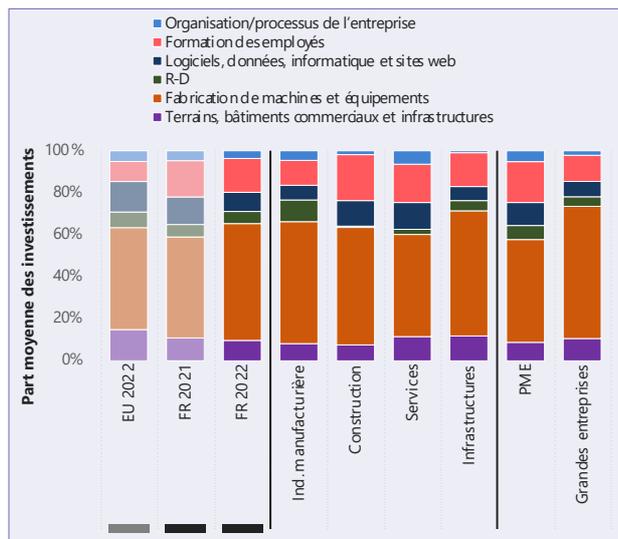
- En moyenne, 47 % des dépenses d'investissement des entreprises en France ont été consacrées au remplacement de capacités en 2021, ce qui est inférieur au résultat de l'enquête EIBIS 2021 (61 %) et conforme à la moyenne de l'UE.
- Le renforcement des capacités a également représenté une proportion élevée du total des dépenses d'investissement (27 %), un résultat conforme à la moyenne européenne.
- Une part plus faible du total des dépenses d'investissement a été consacrée aux nouveaux produits et services (16 %), ce pourcentage étant toutefois plus élevé dans l'industrie manufacturière (22 %).



Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée a) au remplacement de capacités (y compris bâtiments, machines, équipements et outils informatiques existants) ; b) au renforcement des capacités pour des produits ou des services existants ; c) à la mise au point ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## DOMAINES D'INVESTISSEMENT



- Les investissements dans les actifs incorporels (R-D, logiciels, formations et processus d'entreprise) réalisés par les entreprises en France ont représenté 35 %, ce qui est conforme à la moyenne de l'UE, mais en léger recul par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2021.
- Les activités d'investissement diffèrent selon le secteur et la catégorie d'entreprises. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont alloué une part plus élevée de leurs investissements aux actifs incorporels (42 % contre 26 % pour les grandes entreprises) et une part moindre aux actifs corporels (terrains, bâtiments commerciaux, infrastructures et machines – 58 % contre 74 %).
- Les entreprises de l'industrie manufacturière ont été les plus enclines à investir dans la R-D (10 %).

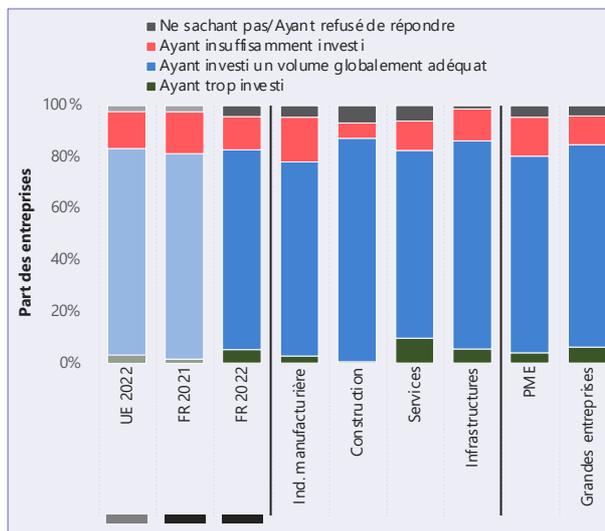
Q. Au cours du dernier exercice financier, combien votre entreprise a-t-elle investi dans chacun des domaines suivants dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Besoins et priorités en matière d'investissement

## DÉFICIT D'INVESTISSEMENT PERÇU

- Les entreprises ne perçoivent pas de déficit majeur en matière d'investissement. Malgré des circonstances difficiles, plus de trois entreprises françaises sur quatre (78 %) estiment avoir investi un volume globalement adéquat au cours des trois dernières années, soit une proportion semblable à celle constatée dans l'enquête EIBIS 2021.
- Quelque 15 % des entreprises en France indiquent avoir insuffisamment investi, ce qui concorde avec le résultat de l'enquête EIBIS 2021, tandis que 5 % d'entre elles déclarent avoir trop investi, ce qui représente une augmentation par rapport au résultat de l'enquête EIBIS 2021 (2 %).
- Les entreprises françaises se situent à hauteur de la moyenne de l'UE en ce qui concerne leur perception du déficit d'investissement.

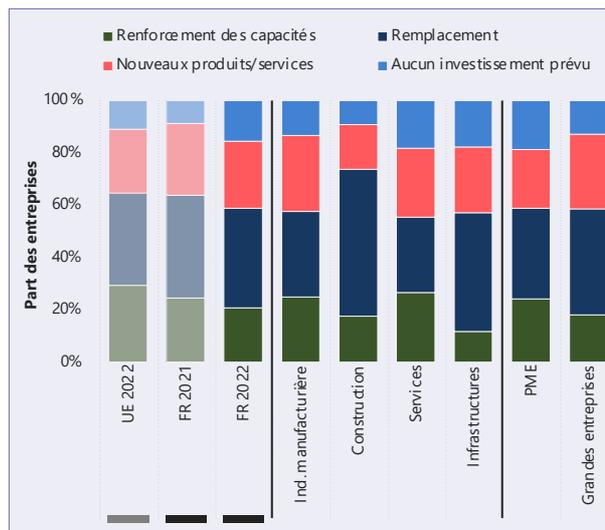


Q. Si vous deviez faire le bilan de vos investissements au cours des trois dernières années, diriez-vous que leur volume a été excessif, insuffisant ou globalement adéquat ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ont répondu qu'elles n'existaient pas il y a trois ans).

## FUTURES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

- Comme dans l'enquête EIBIS 2021, le remplacement de capacités reste la priorité d'investissement la plus souvent citée pour les trois prochaines années (38 %) par les entreprises en France. La part des entreprises qui privilégient le renforcement des capacités et les investissements dans de nouveaux produits ou services est restée relativement stable (respectivement 21 % et 26 %).
- La part des entreprises qui n'ont pas prévu d'investir est d'environ une sur six (16 %), en hausse par rapport à l'enquête EIBIS 2021 (9 %).
- Par comparaison avec la moyenne de l'UE, les entreprises françaises sont moins susceptibles de donner la priorité au renforcement des capacités (21 % contre 29 %) et sont plus enclines à déclarer qu'elles ne prévoient aucun investissement (16 % contre 11 %).
- Les investissements dans le remplacement des capacités revêtent une priorité particulière pour les entreprises de la construction en France (56 %).

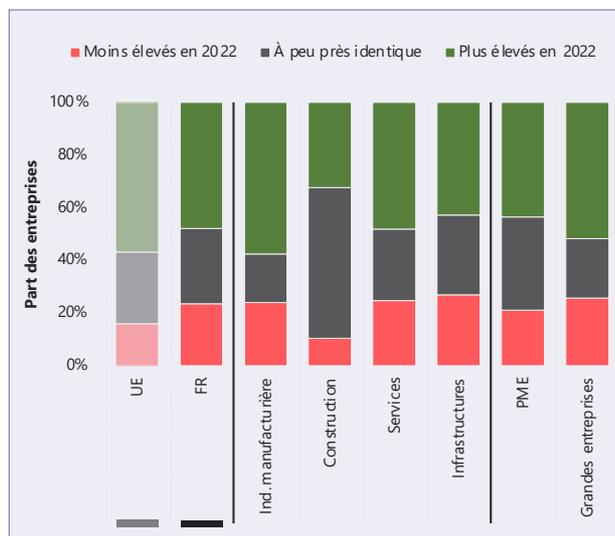


Q. Pour les trois années à venir, quelle est votre priorité d'investissement : a) le remplacement de capacités (en particulier, bâtiments, machines, équipements et outils informatiques existants) ; b) le renforcement de capacités pour des produits ou des services existants ; c) la mise au point ou la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Répercussions de la pandémie de COVID-19

## INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES VENTES OU LE CHIFFRE D'AFFAIRES À FIN 2022 PAR RAPPORT À 2019



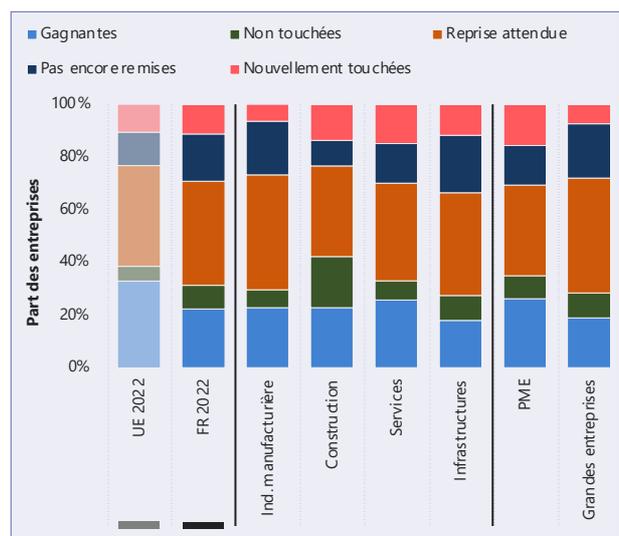
- Interrogées sur les incidences durables de la pandémie de COVID-19 sur les ventes en 2022, environ un quart (24 %) des entreprises françaises s'attendaient à ce que leur chiffre d'affaires pour 2022 soit inférieur à celui de 2019, tandis qu'environ la moitié d'entre elles (48 %) prévoient un accroissement de leur chiffre d'affaires.
- Les entreprises en France se montraient globalement moins optimistes que dans l'UE.
- En France, les entreprises de l'industrie manufacturière prévoient les perspectives les plus favorables, tandis que celles de la construction étaient les plus susceptibles de s'attendre à des niveaux identiques de leurs ventes ou de leur chiffre d'affaires.
- Les PME étaient plus susceptibles que les grandes entreprises d'anticiper un maintien à l'identique de leurs ventes ou de leur chiffre d'affaires.

Q. Par rapport à 2019, pensez-vous que vos ventes ou votre chiffre d'affaires seront plus élevés, moins élevés ou à peu près identiques en 2022 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## INCIDENCE SUR LES VENTES OU LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET REPRISE ATTENDUE

- Parmi les entreprises françaises, 57 % ont été pénalisées par la pandémie de COVID-19. Néanmoins, 39 % s'attendaient à une reprise en 2022 et à renouer avec le niveau de ventes atteint en 2019.
- Environ une entreprise française sur dix (11 %) n'a commencé à accuser des pertes que récemment, ce qui pourrait être lié au récent conflit engendré par la Russie. Les PME sont plus nombreuses que les grandes entreprises à avoir été touchées récemment (16 % contre 7 %).
- La France compte moins d'entreprises qui sortent « gagnantes » de la pandémie de COVID-19, c'est-à-dire des entreprises qui n'ont enregistré aucune perte de chiffre d'affaires en 2020-2021 et qui prévoient un chiffre d'affaires plus élevé en 2022 relativement à 2019, par rapport à la moyenne européenne (22 % contre 33 %), et davantage d'entreprises qui ne se sont pas encore remises de la crise sanitaire (18 % contre 13 %).
- Les entreprises du secteur de la construction sont les plus susceptibles de ne pas être touchées (19 %) en France.



Q. Par rapport à 2019, avant le début de la pandémie, les ventes et le chiffre d'affaires de votre entreprise ont-ils diminué, augmenté ou sont-ils restés identiques en 2020 ?

Q. Par rapport à 2020, les ventes et le chiffre d'affaires de votre entreprise ont-ils diminué, augmenté ou sont-ils restés identiques en 2021 ?

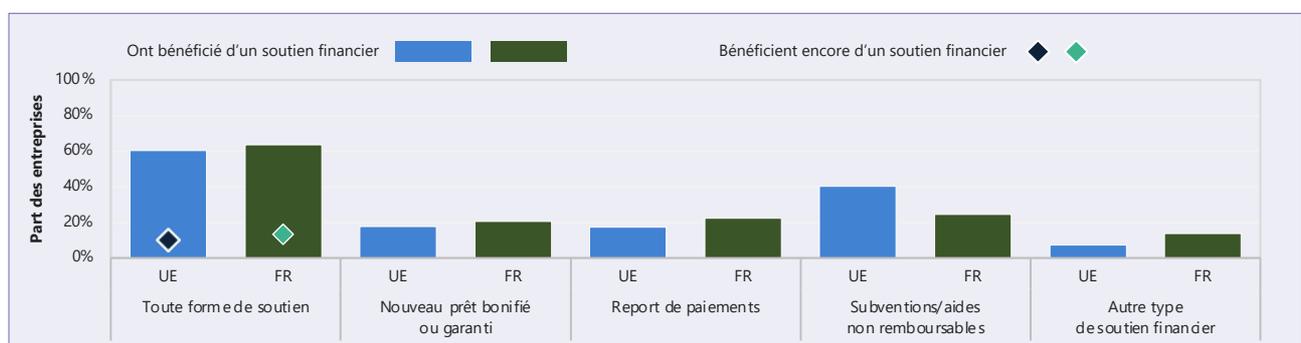
Q. Par rapport à 2019, pensez-vous que vos ventes ou votre chiffre d'affaires seront plus élevés, moins élevés ou à peu près identiques en 2022 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Répercussions de la pandémie de COVID-19

## SOUTIEN FINANCIER REÇU EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

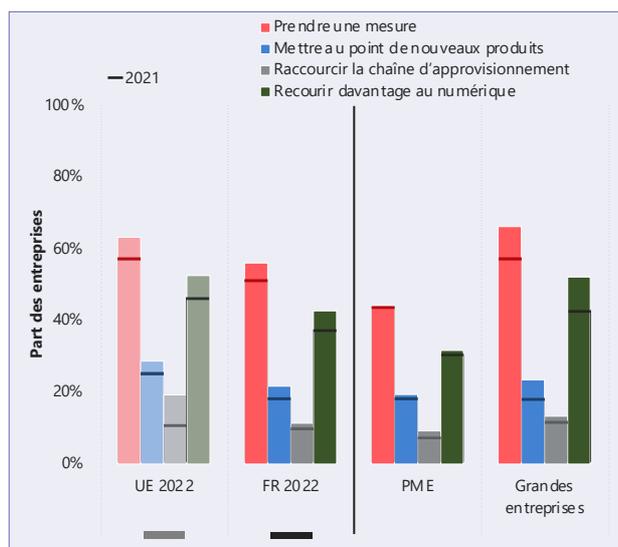
- Dans l'ensemble, 63 % des entreprises françaises ont reçu une forme de soutien financier en réponse à la crise liée au COVID-19, ce qui correspond à la moyenne de l'UE.
- Les subventions et autres aides financières non remboursables représentent le type de soutien financier le plus fréquent reçu par les entreprises françaises (25 %), suivi par le report de paiements (22 %) et les prêts garantis (21 %).
- Par rapport à la moyenne de l'UE, les entreprises françaises sont plus susceptibles d'avoir bénéficié d'un report de paiements et d'autres types de soutien, mais sont moins susceptibles d'avoir reçu des subventions ou des aides non remboursables.
- En France, environ une entreprise sur huit (13 %) bénéficie encore d'un soutien financier, soit 3,5 points de plus que la moyenne européenne.



Q. Depuis le début de la pandémie, avez-vous reçu un soutien financier ?  
Q. Bénéficiez-vous toujours d'un soutien financier ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## MESURES PRISES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19



- Plus de la moitié des entreprises françaises (56 %) déclarent avoir pris au moins une mesure à court terme en réponse à la pandémie de COVID-19. Le domaine d'action ou d'investissement le plus cité est celui du recours accru au numérique, à 43 %.
- La proportion d'entreprises françaises qui déclarent avoir pris des mesures est inférieure à la moyenne européenne (56 % contre 63 % dans l'UE).
- En France, les grandes entreprises sont plus susceptibles que les PME d'avoir pris des mesures ou effectué des investissements en réponse à la pandémie, notamment en ayant davantage recouru au numérique (52 % contre 32 %).

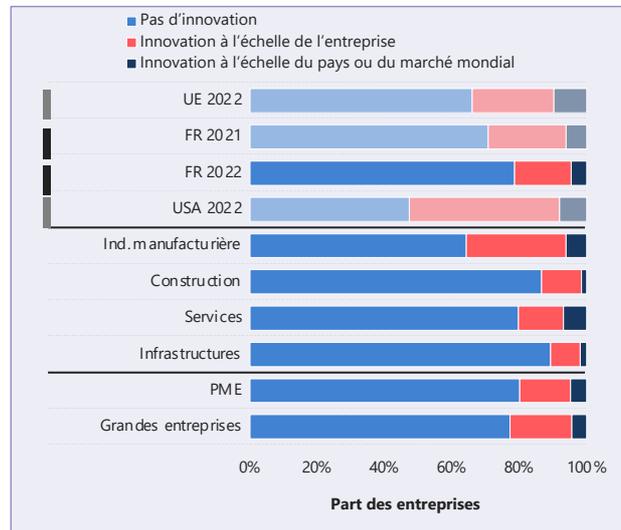
Q. Face à la pandémie de COVID-19, avez-vous pris des mesures ou effectué des investissements visant... ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Activités d'innovation

## ACTIVITÉS D'INNOVATION

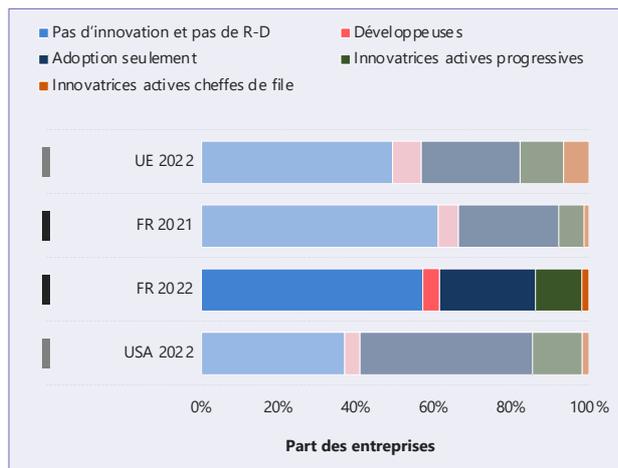
- Environ un cinquième (22 %) des entreprises françaises ont développé ou mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services dans le cadre de leurs activités d'investissement en 2021 ; cette proportion est inférieure à celle de l'enquête EIBIS 2021 (29 %) et à la moyenne de l'UE (34 %). En revanche, plus de la moitié des entreprises américaines (53 %) ont développé ou mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services.
- Les entreprises françaises sont 5 % à faire état de la mise au point ou de l'introduction de produits, procédés ou services nouveaux sur le marché national ou mondial dans l'enquête EIBIS 2022, ce pourcentage étant là encore inférieur à la moyenne européenne (10 %).
- En France, le niveau d'innovation était le plus élevé parmi les entreprises de l'industrie manufacturière (36 %).



- Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?  
Q. Ces produits, procédés ou services étaient-ils nouveaux à l'échelle de l'entreprise, du pays ou du marché mondial ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## PROFIL D'INNOVATION



- Environ une entreprise française sur sept (14 %) peut être considérée comme une innovatrice active, c'est-à-dire une entreprise qui a beaucoup investi dans la recherche-développement et mis sur le marché un produit, procédé ou service nouveau. Ce résultat a doublé par rapport à celui de l'enquête EIBIS 2021, mais est inférieur à la proportion des entreprises considérées comme des innovatrices actives à l'échelle de l'UE (18 %).
- Dans l'enquête EIBIS 2022, les entreprises françaises qui entrent dans la catégorie des innovatrices actives sont plus nombreuses à être des innovatrices progressives (12 %) que des cheffes de file de l'innovation (2 %).
- À l'opposé, plus de la moitié des entreprises en France n'ont ni innové ni investi dans la R-D en 2021, soit une proportion similaire à celle de l'enquête EIBIS 2021 et supérieure à la moyenne de l'UE.

- Q. Quelle proportion du total de l'investissement était destinée au développement ou à la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services ?  
Q. Ces produits, procédés ou services étaient-ils nouveaux à l'échelle de l'entreprise, du pays ou du marché mondial ?  
Q. Au cours du dernier exercice financier, combien votre entreprise a-t-elle investi dans la recherche-développement (y compris l'acquisition de propriété intellectuelle) dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures ?

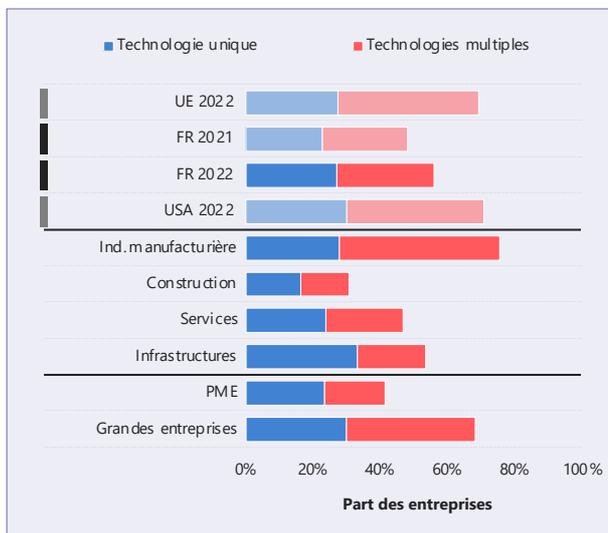
Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Le groupe « pas d'innovation et pas de R-D » comprend les entreprises qui n'ont pas mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services au cours du dernier exercice financier. Le groupe « adoption seulement » a mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services, mais n'a pas déployé d'effort propre en matière de recherche-développement. Les « développeuses » sont les entreprises qui n'ont pas mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services, mais ont alloué une part importante de leurs investissements à des activités de recherche-développement. Les « innovatrices progressives » et les « cheffes de file de l'innovation » ont mis sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services tout en investissant dans des activités de recherche-développement. Les deux profils divergent sur l'aspect nouveauté des produits, procédés ou services. Pour les innovatrices progressives, ces produits, procédés ou services sont nouveaux à l'échelle de l'entreprise, tandis que, pour les cheffes de file de l'innovation, ils sont nouveaux à l'échelle nationale ou mondiale.

# Activités d'innovation

## UTILISATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE

- Globalement, 56 % des entreprises françaises ont utilisé au moins une technologie numérique de pointe, soit moins que la moyenne européenne (69 %).
- Les entreprises actives dans l'industrie manufacturière sont les plus enclines à avoir adopté plusieurs technologies (48 %).
- Les grandes entreprises sont plus enclines que les PME à adopter plusieurs technologies (38 % contre 18 %).
- Les entreprises françaises sont performantes dans la mise en œuvre de la robotique (60 %), alors qu'elles sont moins avancées qu'en moyenne dans l'UE dans les domaines des plateformes (23 % contre 49 %), de l'internet des objets (28 % contre 41 %) et des mégadonnées/IA (18 % contre 29 %).



Enquête EIBIS 2022

Q. Dans quelle mesure, le cas échéant, chacune des technologies numériques suivantes est-elle utilisée dans votre entreprise ? Veuillez indiquer si vous n'utilisez pas la technologie en question au sein de votre entreprise.

Enquête EIBIS 2021

Q. Pouvez-vous dire, pour chacune des technologies numériques suivantes, si vous en avez entendu parler ou pas, si vous les avez mises en œuvre dans certaines parties de votre activité, ou si toute votre activité est organisée autour de ces technologies ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

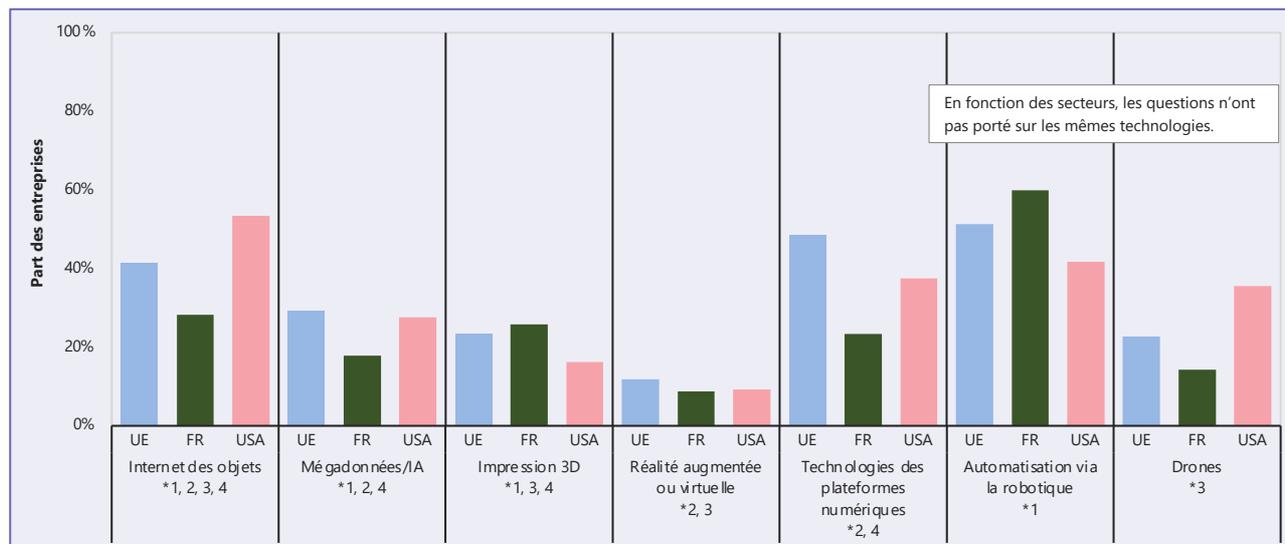
Attention : la formulation des questions et les définitions ont changé entre 2021 et 2022 ; il ne faut pas faire de comparaisons entre ces deux cycles.

Les technologies utilisées « dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

La réponse « Technologie unique » s'applique lorsque les entreprises ont utilisé l'une des technologies sur lesquelles elles ont été interrogées.

La réponse « Technologies multiples » est de mise lorsque les entreprises ont utilisé plus d'une des technologies sur lesquelles elles ont été interrogées.

## TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DE POINTE



\* Secteur : 1 = question posée aux entreprises manufacturières, 2 = question posée aux entreprises du secteur des services, 3 = question posée aux entreprises du secteur de la construction, 4 = question posée aux entreprises du secteur des infrastructures

Q. Dans quelle mesure, le cas échéant, chacune des technologies numériques suivantes est-elle utilisée dans votre entreprise ? Veuillez indiquer si vous n'utilisez pas la technologie en question au sein de votre entreprise.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Taille de l'échantillon FR : secteur manufacturier (194) ; construction (107) ; services (186) ; infrastructures (113).

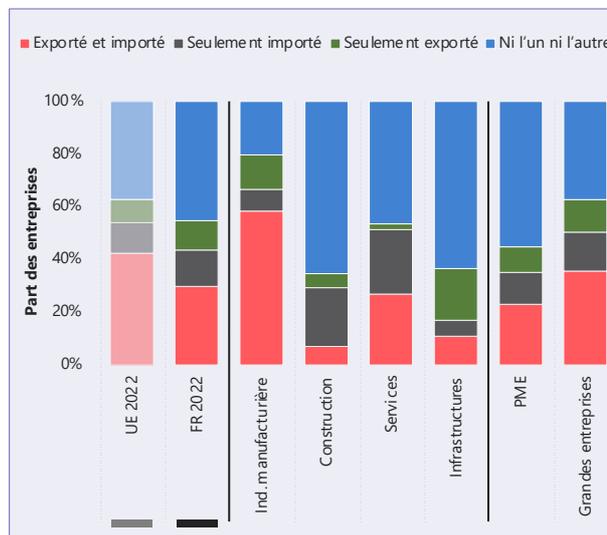
Les technologies utilisées « dans certaines parties de l'activité » et « autour desquelles toute l'activité est organisée » sont ici regroupées dans une même catégorie.

Attention : la formulation des questions ont changé entre 2021 et 2022 ; il ne faut pas faire de comparaisons entre ces deux cycles.

# Commerce international

## PARTICIPATION AU COMMERCE INTERNATIONAL

- Dans l'ensemble, 54 % des entreprises françaises ont participé au commerce international : en 2021, environ quatre entreprises sur dix (41 %) en France ont exporté des biens ou des services et 44 % en ont importé. Ces deux pourcentages sont inférieurs à la moyenne de l'UE (51 % pour les exportations et 54 % pour les importations).
- En France, la majorité des entreprises de l'industrie manufacturière sont à la fois exportatrices et importatrices (58 %).
- Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'être à la fois exportatrices et importatrices que les PME (36 % et 23 % respectivement).

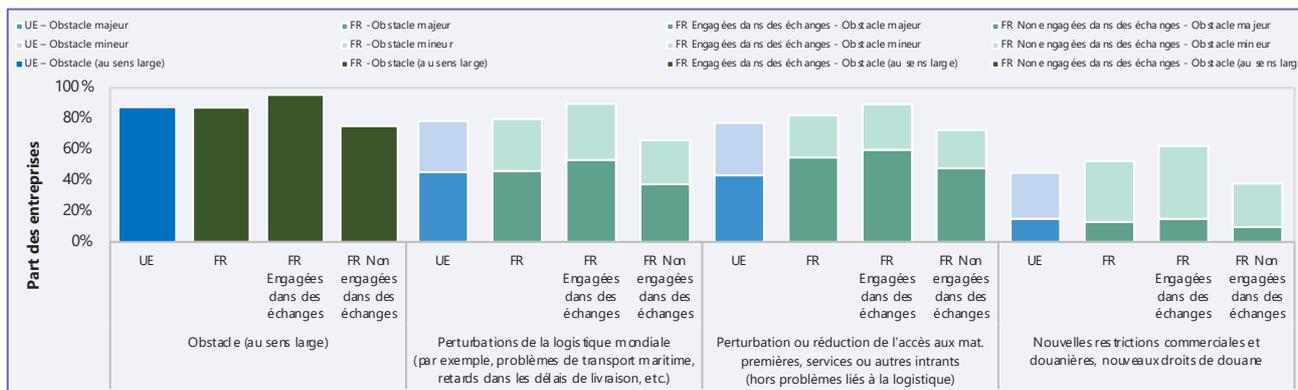


Q. En 2021, votre entreprise a-t-elle exporté ou importé des biens et (ou) des services ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## PERTURBATIONS LIÉES AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- Au total, 87 % des entreprises en France ont été confrontées à des perturbations liées aux échanges internationaux. Cette proportion est identique à celle constatée pour l'ensemble de l'UE.
- Les perturbations logistiques mondiales et la perturbation ou réduction de l'accès aux matières premières, aux services ou à d'autres intrants ont constitué un obstacle pour les entreprises en France, comme au sein de l'UE globalement.
- Les nouvelles restrictions commerciales et douanières et les nouveaux droits de douane ont constitué un obstacle plus important pour les entreprises en France que dans l'ensemble de l'UE (52 % contre 45 %).
- En France, les entreprises engagées dans des échanges étaient plus enclines à déclarer qu'elles se heurtaient à des perturbations logistiques mondiales que les entreprises non engagées dans des échanges (96 % contre 75 %).



Q. Depuis 2021, l'un des éléments suivants a-t-il constitué un obstacle à l'activité de votre entreprise ?

« Obstacle (au sens large) » regroupe les obstacles « mineurs » et « majeurs » dans une seule catégorie.

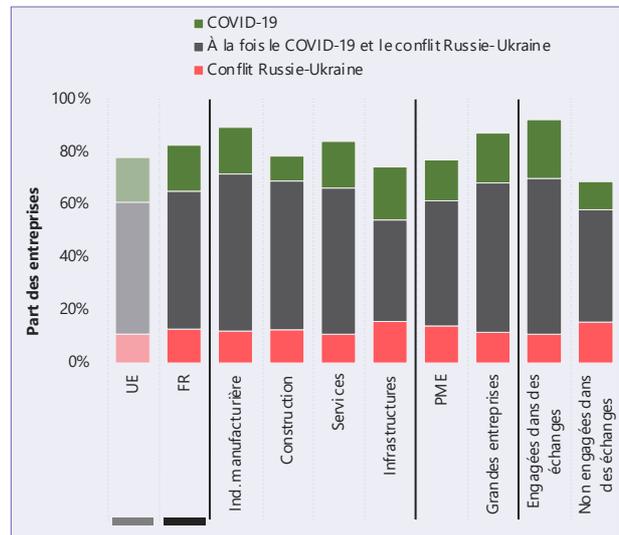
Échantillon : « obstacle (au sens large) » – Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet » pour les trois obstacles aux échanges internationaux).

Échantillon : obstacles individuels – Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet »).

# Commerce international

## FACTEURS EXTERNES AYANT UNE INCIDENCE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

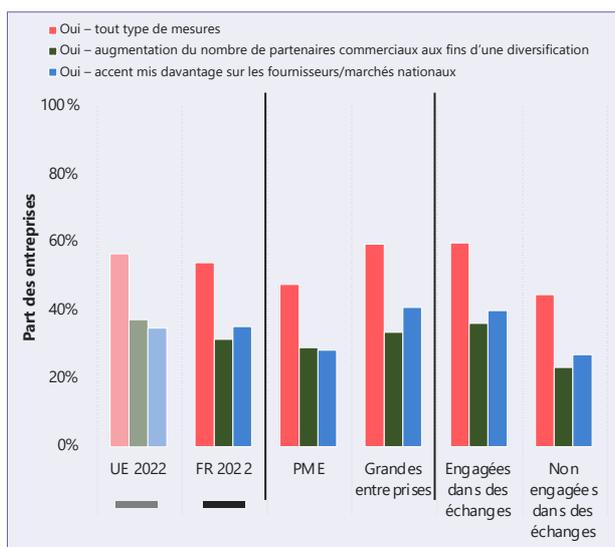
- Plus de huit entreprises sur dix en France (83 %) déclarent avoir été touchées par au moins un des facteurs externes ayant une incidence sur le commerce international au sujet desquels elles ont été interrogées. Ce pourcentage dépasse la moyenne de l'UE (78 %).
- Environ la moitié (52%) des entreprises en France déclarent que le conflit russo-ukrainien et le COVID-19 ont freiné le commerce international, ce qui s'inscrit dans la moyenne de l'UE.
- En France, les entreprises manufacturières étaient les plus enclines à dire qu'elles étaient touchées par au moins un de ces facteurs externes (89 %).
- Les grandes entreprises étaient plus nombreuses que les PME à affirmer qu'au moins un de ces facteurs les touchaient (87 % contre 77 %). Les entreprises engagées dans des échanges étaient plus susceptibles que celles non engagées dans des échanges de déclarer qu'au moins un de ces facteurs les touchaient (92 % contre 69 %).



Q. Vous venez de dire que l'activité de votre entreprise avait rencontré (un obstacle/des obstacles) depuis 2021. La pandémie de COVID-19 ou le conflit entre la Russie et l'Ukraine, y compris les sanctions imposées par la communauté internationale, y ont-ils contribué d'une façon ou d'une autre ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## MESURES VISANT À ATTÉNUER LES PERTURBATIONS LIÉES AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX



- Un peu plus de la moitié des entreprises françaises confrontées à des perturbations déclarent prendre des mesures pour atténuer les effets de ces perturbations (54 %), ce qui est proche de la moyenne de l'UE (57 %).
- Les mesures prises consistent à se concentrer davantage sur les fournisseurs ou les marchés nationaux (35 %) et à augmenter le nombre de partenaires commerciaux à des fins de diversification (32 %).
- Les grandes entreprises étaient plus enclines que les PME à se concentrer davantage sur des fournisseurs ou des marchés nationaux (41 % contre 28 %).
- Les entreprises engagées dans des échanges étaient plus susceptibles que celles qui ne l'étaient pas à avoir pris des mesures quelconques (60 % contre 45 %).

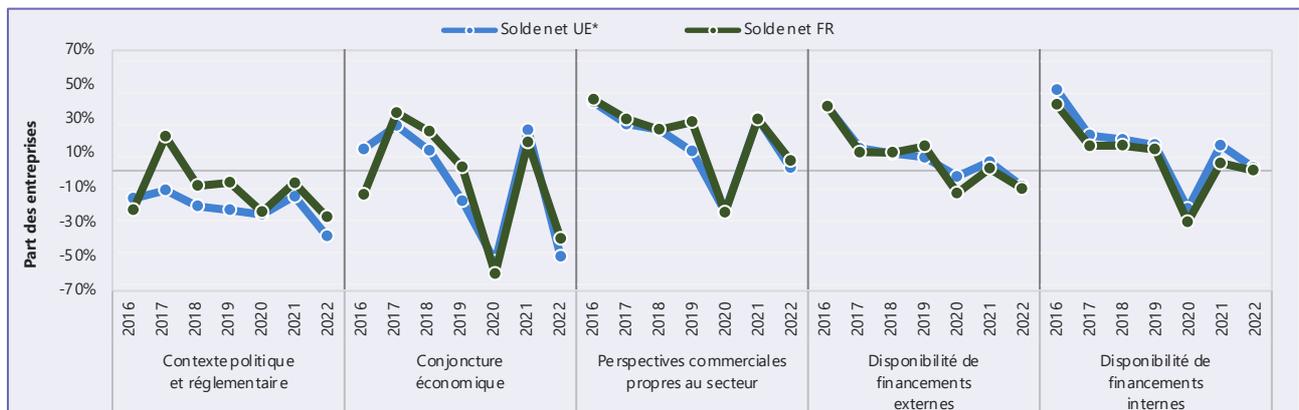
Q. Votre entreprise prend-elle des mesures pour atténuer l'impact de ces perturbations ?

Échantillon : toutes les entreprises confrontées à des perturbations des échanges (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Moteurs et freins

## PERSPECTIVES À COURT TERME DES ENTREPRISES

- Malgré une amélioration des perspectives l'année dernière, les entreprises en France et dans l'UE sont redevenues plus pessimistes quant aux conditions d'investissement pour l'année prochaine.
- En France, les anticipations concernant la conjoncture économique sont redevenues négatives (passant de +19 % à -41 %) et la perception des perspectives commerciales propres au secteur dans lequel les entreprises opèrent a également connu un renversement de tendance (passant de +34 % à +7 %), tout comme le sentiment relatif au contexte politique et réglementaire (passant de -6 % à -28 %).
- Les attentes concernant la disponibilité de financements internes et externes sont plus stables, mais elles s'inscrivent à ces deux égards dans la tendance négative globale.
- Ces évolutions sont cohérentes avec la moyenne observée à l'échelle de l'UE.



Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

\*Le solde net correspond à la proportion des entreprises qui anticipent une amélioration moins la proportion de celles qui anticipent une dégradation.

Échantillon : toutes les entreprises.

## PERSPECTIVES À COURT TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES (solde net en %)

	Contexte politique et réglementaire	Conjoncture économique	Perspectives commerciales	Financements externes	Financements internes
France	28%	41%	7%	10%	2%
Ind. manufacturière	35%	53%	20%	11%	8%
Construction	21%	35%	5%	31%	5%
Services	32%	35%	7%	17%	5%
Infrastructures	19%	37%	9%	6%	4%
PME	29%	40%	6%	10%	3%
Grandes entreprises	26%	43%	9%	9%	5%

Veuillez noter que les chiffres en vert sont positifs et les chiffres en rouge sont négatifs.

Q. Pour chacun des éléments suivants, pensez-vous qu'il s'améliorera, qu'il restera identique ou qu'il se détériorera au cours des douze prochains mois ?

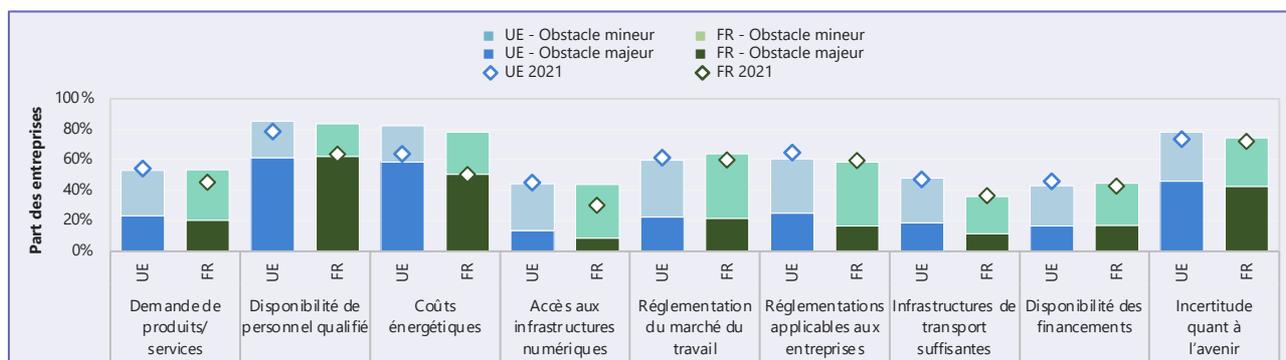
Échantillon : toutes les entreprises.

- Les entreprises françaises sont systématiquement plus nombreuses à avoir une vision plutôt négative que positive du contexte politique et réglementaire et de la conjoncture économique.
- Leur opinion est également plus négative que positive en ce qui concerne la disponibilité des financements externes, à l'exception des entreprises du secteur des infrastructures (solde net de +6 %).
- Même si le tableau général s'assombrit dans l'enquête EIBIS 2022, les entreprises tablent encore sur une amélioration des perspectives commerciales et de la disponibilité des financements internes. Ces tendances sont similaires dans tous les secteurs, bien que les entreprises du secteur des services soient négatives concernant ces deux aspects et que celles de la construction envisagent négativement la question des financements internes.
- Les grandes entreprises ont des perceptions semblables à celles des PME. La seule exception est l'accès aux financements internes à l'égard duquel les grandes entreprises sont plus positives que négatives, alors que les PME sont majoritairement négatives.

# Moteurs et freins

## ENTRAVES À L'INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME

- La disponibilité insuffisante de personnel qualifié (84 %), les coûts de l'énergie (78 %) et l'incertitude quant à l'avenir (74 %) sont les entraves à l'investissement sur le long terme les plus fréquemment citées en France, une situation comparable à celle de l'ensemble de l'UE.
- Si l'on compare à l'enquête EIBIS 2021, les entreprises citent davantage certains obstacles dans l'enquête EIBIS 2022 : la disponibilité insuffisante de personnel qualifié (passant de 64 % à 84 %), les coûts de l'énergie (passant de 50 % à 78 %) et l'accès aux infrastructures numériques (passant de 30 % à 44 %).
- La seule différence entre la France et l'ensemble de l'UE tient au manque d'infrastructures de transport suffisantes, qui est moins souvent signalé comme un obstacle par les entreprises françaises que par leurs homologues européennes globalement (36 % contre 48 %).
- En France, les entreprises de l'industrie manufacturière sont les plus susceptibles de déclarer que la réglementation du marché du travail (72 %) et le manque d'infrastructures de transport suffisantes (44 %) constituent des obstacles.



Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

Échantillon : toutes les entreprises  
(les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## ENTRAVES SUR LE LONG TERME PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES

	Demande de produits/services	Niveau de disponibilité de personnel qualifié	Coûts énergétiques	Accès aux infrastructures numériques	Réglementation du marché du travail	Réglementations applicables aux entreprises	Infrastructures de transport suffisantes	Niveau de disponibilité des financements	Incertitude quant à l'avenir
FR	54%	84%	78%	44%	64%	58%	36%	45%	74%
Ind. manufacturière	53%	84%	80%	50%	72%	65%	44%	45%	81%
Construction	60%	88%	71%	41%	61%	59%	41%	41%	66%
Services	52%	82%	80%	40%	53%	49%	28%	36%	74%
Infrastructures	53%	82%	77%	42%	66%	60%	32%	54%	71%
PME	55%	82%	78%	44%	62%	60%	42%	45%	75%
Grandes entreprises	53%	85%	78%	43%	65%	57%	31%	45%	74%

Part des entreprises

Dans les proportions indiquées, les obstacles « mineurs » et « majeurs » sont regroupés dans une catégorie.

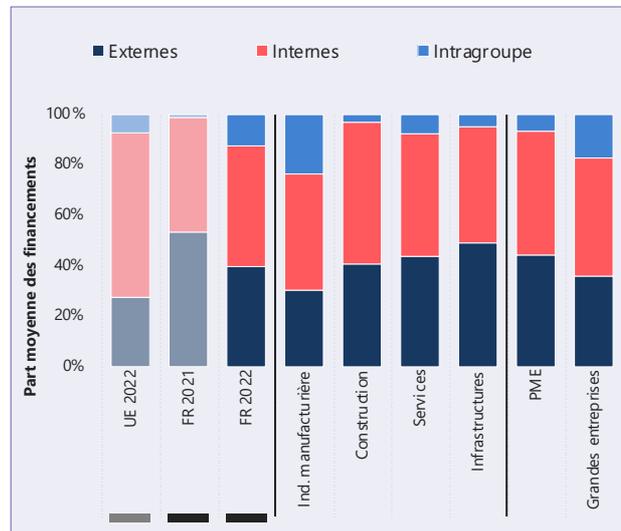
Q. Lorsque vous considérez vos activités d'investissement, dans quelle mesure chacun des éléments suivants est-il un obstacle ? Est-ce un obstacle majeur, un obstacle mineur ou pas du tout un obstacle ?

Échantillon : toutes les entreprises  
(les données ne font pas apparaître celles qui ont indiqué que ces éléments ne représentaient pas du tout un obstacle, ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Accès au financement

## SOURCES DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

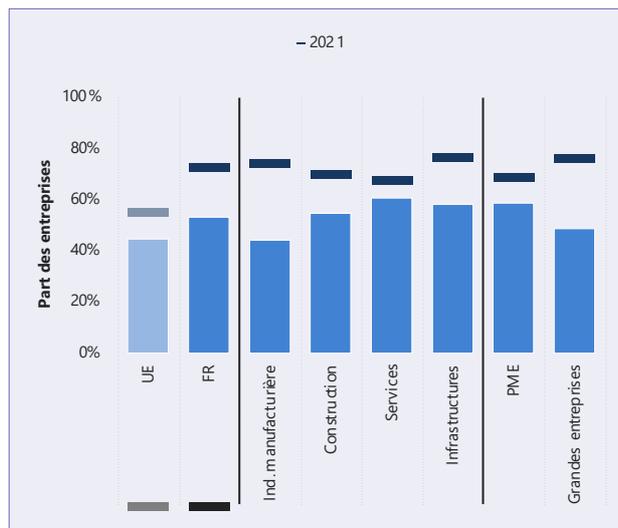
- Dans l'enquête EIBIS 2022, le financement interne était la source de financement la plus fréquente pour les entreprises en France (48 %), devant les financements externes (40 %). Ce constat tranche avec l'enquête EIBIS 2021, qui avait révélé que les financements externes occupaient une part plus importante que les financements internes (53 % contre 46 %).
- Le financement intragroupe a représenté, en moyenne, 12 % des dépenses d'investissement globales des entreprises françaises, contre 1 % dans l'enquête EIBIS 2021.
- Malgré les changements intervenus en France cette année, les entreprises du pays ont encore eu davantage recours aux financements externes que leurs homologues dans l'ensemble de l'UE (40 % contre 28 %) et ont été moins enclines à utiliser des financements internes (48 % contre 65 %).
- Les sources de financement varient en fonction de la catégorie d'entreprises : les grandes entreprises financent une plus grande proportion de leurs investissements par des opérations intragroupe que les PME (17 % contre 6 %).
- Les entreprises de l'industrie manufacturière étaient les plus susceptibles de recourir à un financement intragroupe (24 %), mais étaient les moins enclines à utiliser un financement externe (30 %).



Q. Quelle est la proportion de votre investissement financée par chacune des sources suivantes ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## RECOURS À DES FINANCEMENTS EXTERNES



- Plus de la moitié des entreprises en France (53 %) ayant investi au cours du dernier exercice financier ont financé au moins une partie de leurs investissements au moyen de ressources externes.
- Ce pourcentage est inférieur à celui de l'enquête EIBIS 2021 (73 %), mais reste supérieur à la moyenne de l'UE (45 %).
- La baisse depuis l'enquête EIBIS 2021 est particulièrement forte parmi les grandes entreprises (de 76 % à 49 %) et dans l'industrie manufacturière (de 74 % à 44 %).

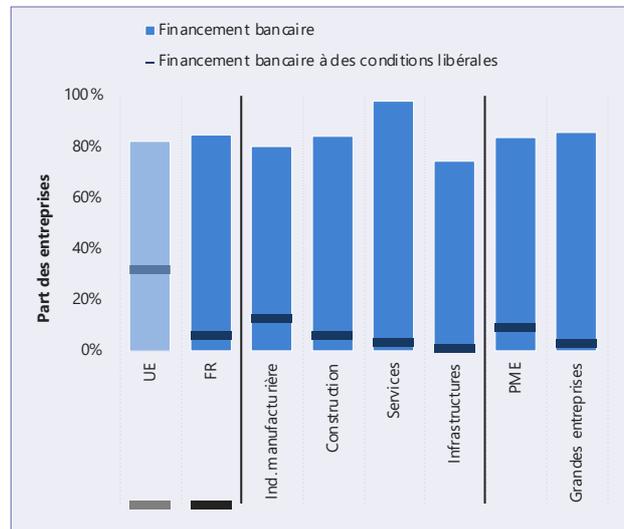
Q. Quelle est approximativement la proportion de votre investissement au cours du dernier exercice financée par chacune des sources suivantes ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Accès au financement

## ACCÈS AU FINANCEMENT BANCAIRE ET CONDITIONS

- En France, 85 % des entreprises ayant eu recours à des financements externes ont privilégié un financement bancaire pour leurs activités d'investissement au cours du dernier exercice, un résultat similaire à la moyenne de l'UE (82 %).
- À peine 6 % des entreprises françaises ayant recours à des financements externes ont bénéficié d'un financement bancaire à des conditions libérales.
- Ce pourcentage est très inférieur à la moyenne de l'UE (32 %).
- L'industrie manufacturière (13 %) et les PME (9 %) sont les principales bénéficiaires des financements bancaires à des conditions libérales.

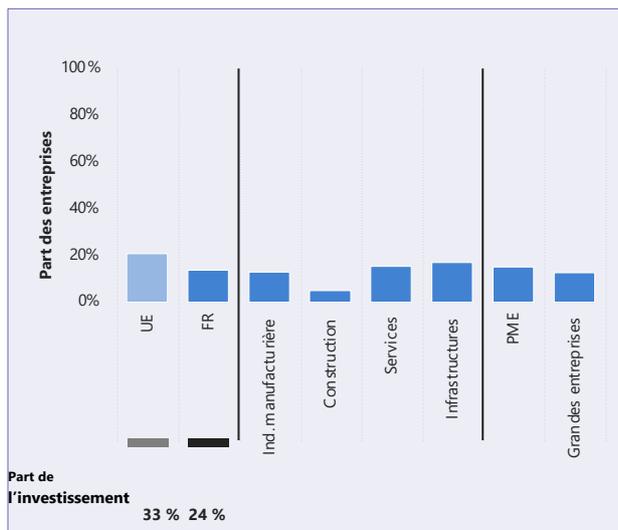


Q. Lesquels des types de financement externe suivants avez-vous utilisés pour vos activités d'investissement au cours du dernier exercice ?

Q. Les financements bancaires que vous avez reçus étaient-ils assortis de conditions libérales (par exemple, des taux d'intérêt subventionnés ou un différé de remboursement plus long) ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## PART DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRE D'AIDES NON REMBOURSABLES



- Environ une entreprise sur sept recourant à des financements externes en France a reçu des subventions (14 %), un pourcentage comparable à la moyenne de l'UE (21 %).
- Les entreprises françaises bénéficiant de ces aides non remboursables ont ainsi financé environ un quart (24 %) de leurs investissements (contre 33 % à l'échelle de l'UE).

Q. Quelle proportion de votre investissement total au cours du dernier exercice a été financée par des aides non remboursables ?

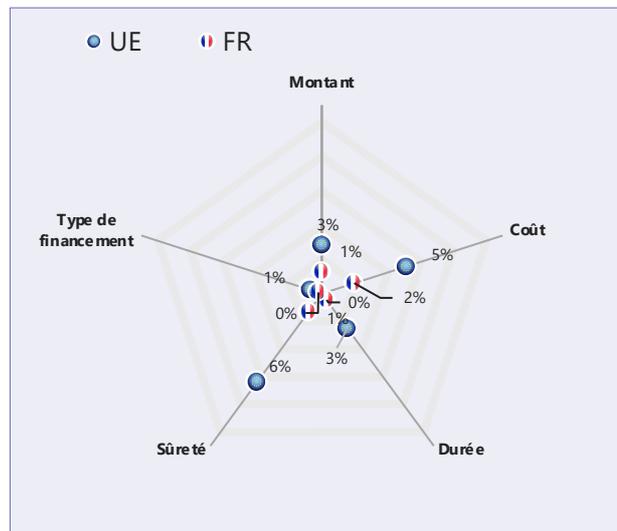
Échantillon : toutes les entreprises recourant à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

Échantillon : toutes les entreprises ayant reçu des aides non remboursables (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Accès au financement

## DEGRÉ D'INSATISFACTION QUANT AUX FINANCEMENTS EXTERNES REÇUS (en % des entreprises)

- Parmi les entreprises en France qui ont eu recours à des financements externes en 2021, une très petite minorité n'est pas satisfaite des conditions de financement dont elle a bénéficié.
- Moins de 2 % des entreprises en France sont insatisfaites de certains aspects figurant dans l'enquête.
- Ce niveau d'insatisfaction est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE. S'agissant des exigences en matière de sûretés, la proportion d'entreprises insatisfaites est plus faible en France que dans l'ensemble de l'UE (1 % contre 6 %).



Q. Quel est votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction concernant... ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## DEGRÉ D'INSATISFACTION PAR SECTEUR ET PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES (en % des entreprises)

	Montant	Coût	Durée	Sûreté	Type
FR	1%	2%	0%	1%	0%
Ind. manufacturière	2%	2%	2%	2%	1%
Construction	0%	1%	0%	3%	0%
Services	1%	1%	0%	2%	0%
Infrastructures	2%	3%	0%	0%	0%
PME	3%	4%	1%	3%	0%
Grandes entreprises*	0%	0%	0%	0%	0%

- Le niveau d'insatisfaction est globalement faible en France.
- Ce constat est similaire dans tous les secteurs et également lorsque l'on compare les PME aux grandes entreprises.

Q. Quel est votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction concernant... ?

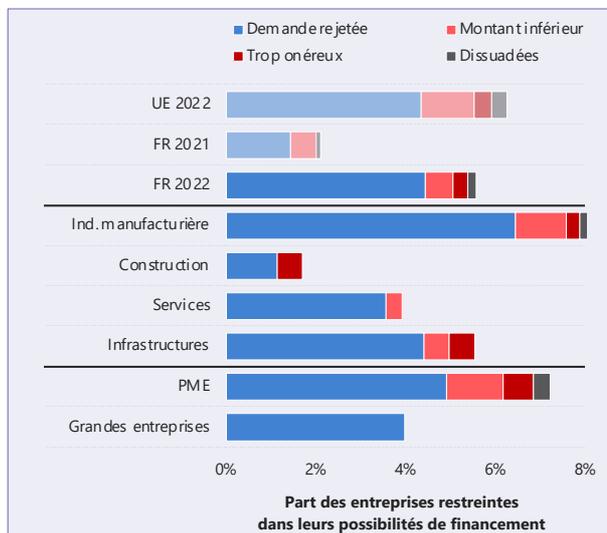
Échantillon : toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

\* Attention : taille de l'échantillon très petite, inférieure à 30.

# Accès au financement

## PROPORTION D'ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

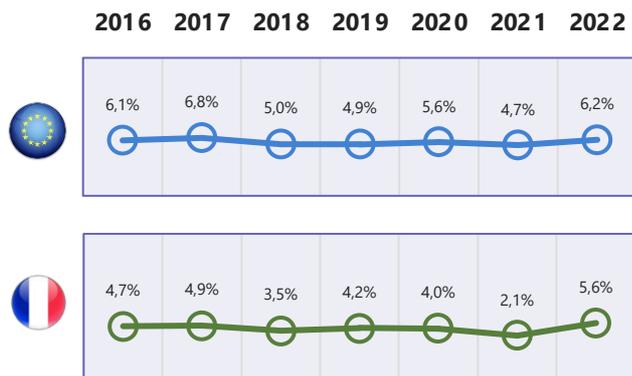
- Le pourcentage d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France (5,6 %) est semblable à la moyenne de l'UE (6,2 %).
- La principale contrainte signalée par les entreprises françaises est le rejet (4,4 %), suivi par le montant insuffisant du financement reçu (0,6 %).
- La proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France est la plus importante dans l'industrie manufacturière (8,5 %) et parmi les PME (7,2 %).



Parmi les entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement figurent : celles insatisfaites par le montant des financements obtenus (montant inférieur), celles qui ont sollicité des financements externes mais ne les ont pas obtenus (demande rejetée) et celles qui n'en ont pas sollicité car elles estimaient que les coûts d'emprunt seraient trop élevés (trop onéreux) ou qu'elles obtiendraient un refus (dissuadées).

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## ENTREPRISES RESTREINTES DANS LEURS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT AU FIL DU TEMPS



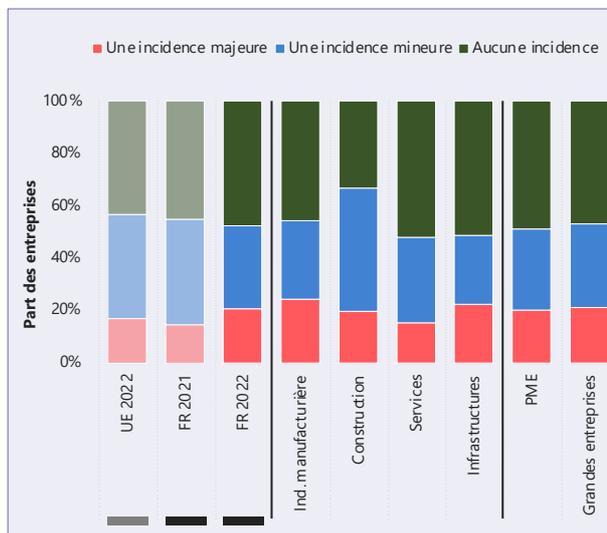
- La proportion d'entreprises françaises restreintes dans leurs possibilités de financement a augmenté depuis l'enquête EIBIS 2021, passant de 2,1 % à 5,6 %. Le pourcentage issu de l'enquête EIBIS 2022 est le plus élevé enregistré au cours des six dernières années.
- Contrairement aux années précédentes où elle était généralement inférieure à la moyenne de l'UE, la proportion d'entreprises restreintes dans leurs possibilités de financement en France en 2022 est désormais plus proche de la moyenne européenne.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUE PHYSIQUE

- Les changements climatiques sont progressivement davantage perçus comme une réalité, étant donné qu'un peu plus de la moitié des entreprises en France (52 %) indiquent que les phénomènes météorologiques ont d'ores et déjà des incidences sur leurs activités. Ce pourcentage est similaire à celui obtenu lors de l'enquête EIBIS 2021 et correspond globalement à la moyenne de l'UE (57 % en 2022).
- Les entreprises du secteur de la construction sont les plus enclines à déclarer que les phénomènes météorologiques ont des incidences sur leurs activités (67 %).

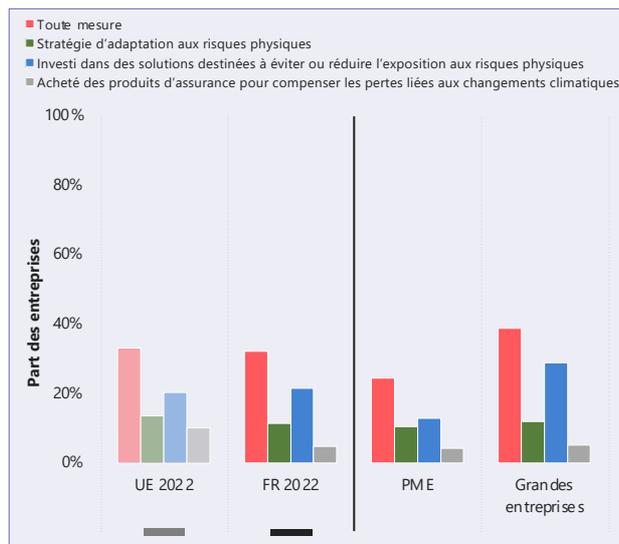


Q. Abordons maintenant l'incidence des changements climatiques sur votre entreprise, notamment les pertes liées aux phénomènes climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les crues, les feux de forêts ou les tempêtes, ou les modifications des régimes météorologiques en raison de l'augmentation progressive des températures et des précipitations. Quel est l'impact, ou en d'autres termes le risque physique, de ces phénomènes sur votre entreprise ?

Remarque : la formulation des questions a changé entre 2021 et 2022. Les comparaisons doivent être traitées avec prudence.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AU RISQUE PHYSIQUE



- Près d'une entreprise française sur trois (32 %) a déjà mis en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience face aux risques physiques causés par les changements climatiques ou investi dans ce type de mesures. Ce pourcentage s'inscrit dans la moyenne de l'UE (33 %).
- En France, les entreprises (22 %) ont principalement investi dans des solutions destinées à éviter ou à réduire l'exposition aux risques physiques, à l'instar de leurs homologues européennes (20 %).
- Les entreprises françaises ont été moins enclines que leurs homologues européennes globalement à acheter des produits d'assurance pour compenser leurs pertes liées aux changements climatiques (5 % contre 10 %).
- Les grandes entreprises ont été plus susceptibles que les PME d'investir dans des solutions visant à éviter ou à réduire leur exposition aux risques physiques (29 % contre 13 %).

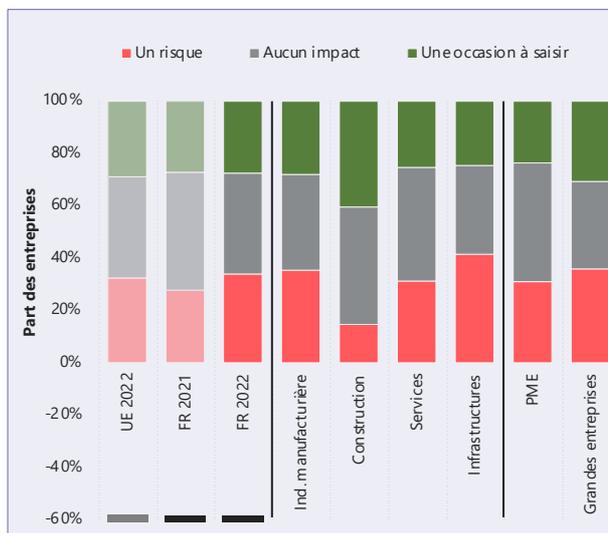
Q. Parmi les mesures suivantes, votre entreprise a-t-elle consenti des efforts en matière de développement ou d'investissement pour renforcer sa résilience face aux risques physiques liés aux changements climatiques ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RISQUES ASSOCIÉS À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE NEUTRE EN CARBONE AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES

- Un peu plus d'entreprises françaises considèrent la transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes comme un risque plutôt que comme une occasion à saisir pour leur activité (34 % contre 28 % respectivement). Ce résultat est conforme à la moyenne de l'UE et semblable à celui de l'enquête EIBIS 2021.
- Les entreprises du secteur de la construction sont les plus susceptibles de voir la transition vers une économie neutre en carbone au cours des cinq prochaines années comme une occasion à saisir (40 %) et sont les moins susceptibles de la voir comme un risque (15 %).
- Les perceptions des grandes entreprises et des PME sont semblables, bien que les PME soient plus enclines à penser que la transition n'aura pas d'incidences sur leur activité (46 % contre 33 % des grandes entreprises).

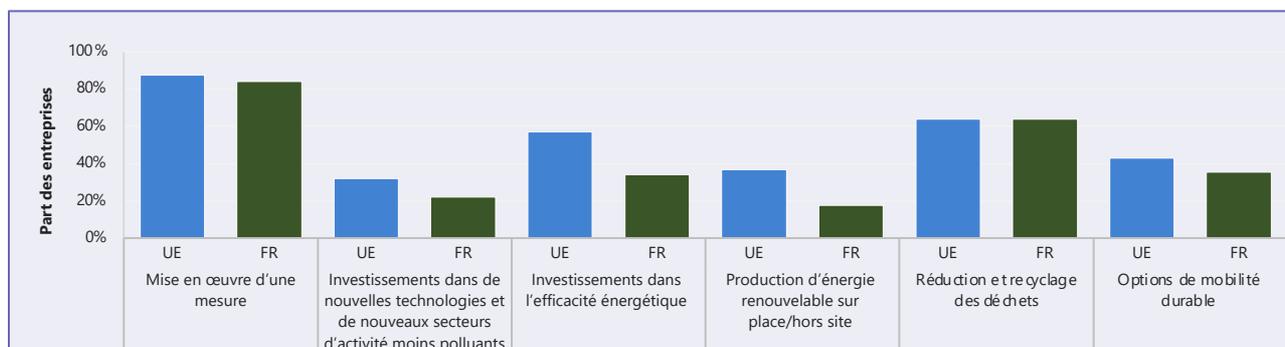


Q. S'agissant de votre entreprise, selon vous, quelles seront les incidences de cette transition vers des normes et réglementations climatiques plus strictes, pour votre entreprise, au cours des cinq prochaines années ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## MESURES VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Plus de huit entreprises françaises sur dix (84 %) prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, une proportion similaire à la moyenne européenne (88 %).
- Les principales mesures prises en France concernent la réduction et le recyclage des déchets (64 %), les options de mobilité durable (35 %) et les investissements dans l'efficacité énergétique (34 %).
- Par rapport à l'ensemble de l'UE, les entreprises françaises sont moins susceptibles d'investir dans l'efficacité énergétique (34 % contre 57 %), d'utiliser des options de mobilité durable (35 % contre 43 %), d'investir dans de nouvelles technologies et de nouveaux secteurs d'activité moins polluants (22 % contre 32 %) et d'investir dans la production d'énergie renouvelable sur place/hors site (17 % contre 37 %).



Q. Votre entreprise investit-elle dans l'une des mesures suivantes ou met-elle en œuvre l'une de ces mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## PLANS D'INVESTISSEMENT VISANT À REMÉDIER AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

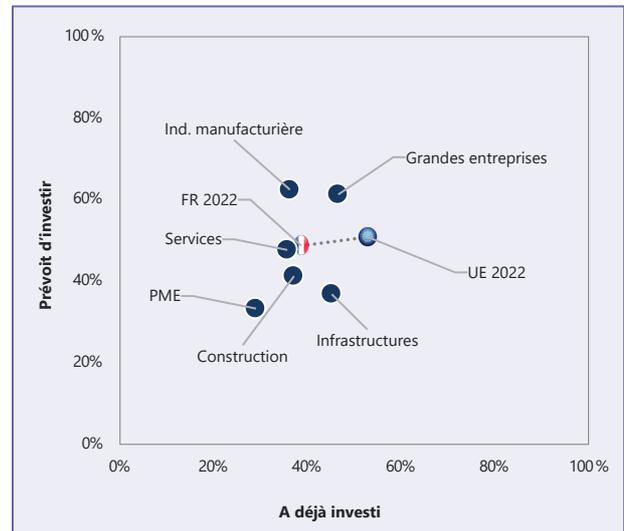
- En France, 39 % des entreprises ont déjà investi pour remédier aux effets des phénomènes météorologiques et réduire les émissions de carbone. Cette proportion est inférieure à la moyenne de l'UE (53 %).
- Environ la moitié (49 %) des entreprises françaises prévoient d'investir dans ces domaines au cours des trois prochaines années, ce qui est proche de la moyenne européenne (51 %).
- Les grandes entreprises sont plus nombreuses que les PME à avoir déjà investi à cet égard (47 % contre 29 %) et à prévoir des investissements (61 % contre 33 %).
- L'industrie manufacturière compte la plus forte proportion d'entreprises ayant l'intention d'investir (62 %).

Enquête EIBIS 2021

Q. En ce qui concerne les investissements visant à remédier aux effets des phénomènes météorologiques et à réduire les émissions de carbone, lesquels des éléments suivants s'appliquent ?

Enquête EIBIS 2022

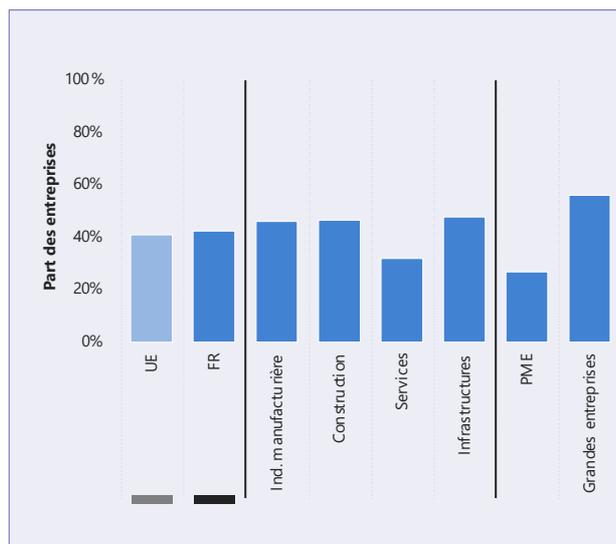
Q. Laquelle des propositions suivantes s'applique à votre entreprise en ce qui concerne les investissements visant à remédier aux effets des phénomènes météorologiques et à réduire les émissions de carbone ?



Remarque : la question a été modifiée et une option de réponse a été ajoutée en 2022, ce qui peut avoir influencé les données. Les comparaisons avec les enquêtes précédentes doivent donc être traitées avec prudence.

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## OBJECTIFS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ACTION CLIMATIQUE POUR LEURS PROPRES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



- Un peu plus de quatre entreprises sur dix (42 %) en France déclarent qu'elles se sont fixé des objectifs relatifs à leurs propres émissions de gaz à effet de serre et qu'elles en assurent le suivi, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (41 %).
- Les grandes entreprises sont plus susceptibles que les PME de dire qu'elles se sont fixées des objectifs relatifs à leurs propres émissions de gaz à effet de serre et qu'elles en assurent le suivi (56 % contre 27 %).
- D'un point de vue sectoriel, les entreprises du secteur des services (32 %) sont les moins enclines à se doter d'objectifs et d'en assurer le suivi.

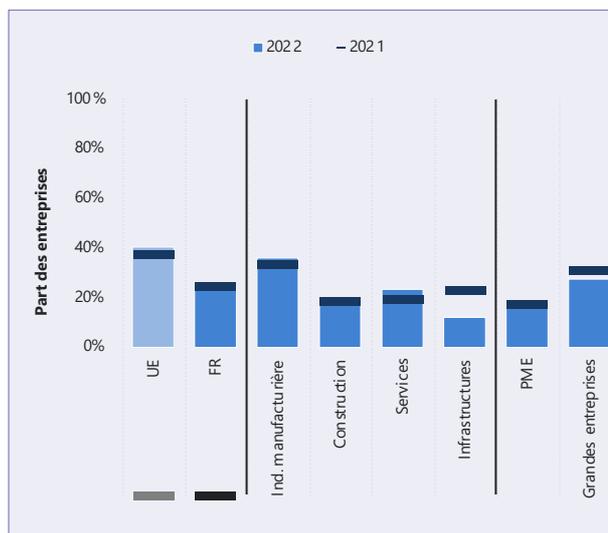
Q. Est-ce que votre entreprise fixe et suit des objectifs relatifs à ses propres émissions de gaz à effet de serre ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Changements climatiques et efficacité énergétique

## PROPORTION D'ENTREPRISES AYANT INVESTI DANS DES MESURES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

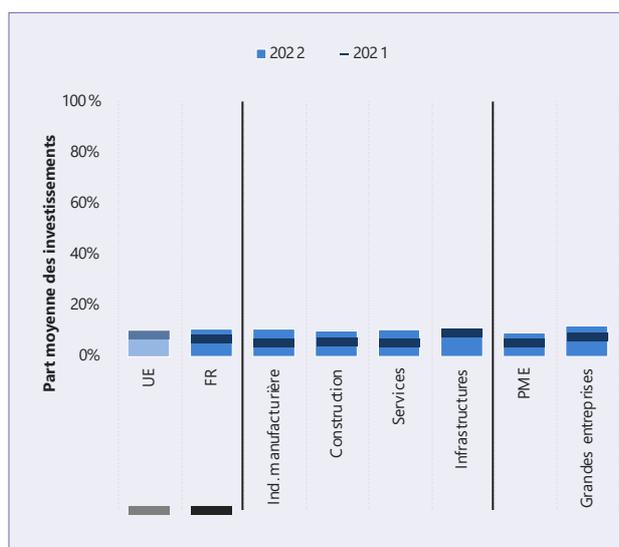
- Environ un quart (24 %) des entreprises françaises ont investi dans des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique en 2021, une proportion semblable à celle révélée par l'enquête EIBIS 2021 (25 %). Ce pourcentage est inférieur à la moyenne de l'UE (40 %).
- Parmi les entreprises en France, celles de l'industrie manufacturière (36 %) étaient les plus enclines à investir dans l'efficacité énergétique, tandis que celles du secteur des infrastructures étaient les moins susceptibles de le faire (12 %).
- À 20 %, la proportion d'entreprises du secteur de la construction qui ont investi pour améliorer l'efficacité énergétique en 2021 reste stable, tandis que, dans le secteur des infrastructures, cette proportion a diminué de moitié (de 23 % dans l'enquête EIBIS 2021 à 12 % dans l'édition 2022).



Q. Quelle est la proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier qui a été consacrée principalement à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises.

## PART MOYENNE DE L'INVESTISSEMENT DANS DES MESURES VISANT À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



- Globalement, la part moyenne des investissements dans les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique en France était de 11 % en 2021.
- Elle est du même ordre de grandeur que celle ressortant de l'enquête EIBIS 2021 (7 %) et conforme à la moyenne de l'UE (10 %).

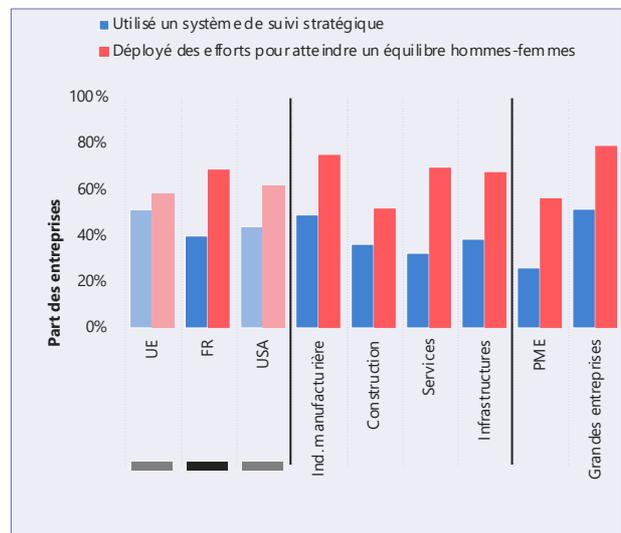
Q. Quelle est la proportion du total de l'investissement effectué au cours du dernier exercice financier qui a été consacrée principalement à des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans votre entreprise ?

Échantillon : toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

# Gestion de l'entreprise, équilibre hommes-femmes et effectifs

## GESTION DE L'ENTREPRISE ET ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES

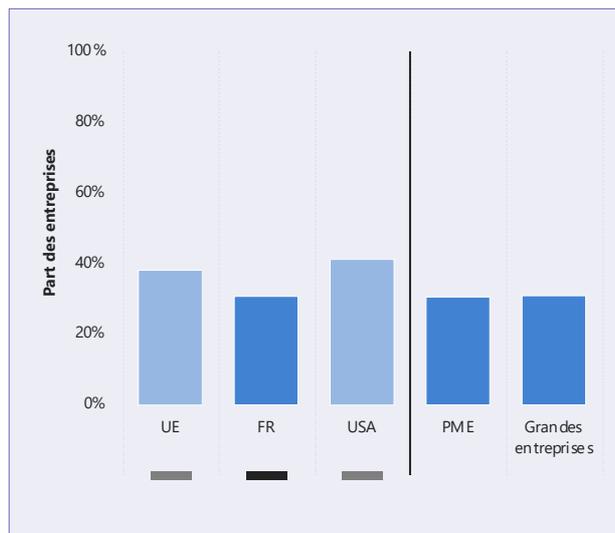
- Quatre entreprises françaises sur dix (40 %) s'appuient sur un système de suivi stratégique, une proportion moindre qu'au sein de l'UE globalement (51 %).
- Pour ce qui est de l'équilibre hommes-femmes, la proportion d'entreprises qui déploient des efforts en ce sens en France (69 %) est supérieure à la moyenne européenne (58 %).
- Parmi les entreprises françaises, celles de l'industrie manufacturière étaient plus susceptibles d'utiliser un système de suivi stratégique (49 %). Les entreprises du secteur de la construction étaient les moins enclines à déclarer déployer des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes (52 %).
- Les grandes entreprises ont davantage eu tendance que les PME à utiliser un système de suivi stratégique (52 % contre 26 %) et à déployer des efforts pour atteindre un équilibre hommes-femmes (79 % contre 56 %).



Q. Votre entreprise a-t-elle... ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre).

## ENTREPRISES QUI ONT AUGMENTÉ LEURS EFFECTIFS DEPUIS 2019



- Environ trois entreprises sur dix en France (31 %) ont augmenté leurs effectifs depuis 2019, indépendamment de leur taille.
- Ce pourcentage est inférieur à la moyenne de l'UE (38 %).

Q. Combien de personnes votre entreprise emploie-t-elle, à temps plein et à temps partiel, vous inclus, sur l'ensemble de ses sites ?

Q. Combien de personnes votre entreprise employait-elle à temps plein ou à temps partiel, sur l'ensemble de ses sites, au début de 2019, avant la pandémie de COVID-19 ?

Échantillon : toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou n'existaient pas en 2019).

# Enquête EIBIS 2022 – Détails techniques spécifiques au pays

## INTERVALLES DE TOLÉRANCE APPLICABLES AUX POURCENTAGES SE SITUANT AU NIVEAU INDIQUÉ OU S'EN RAPPROCHANT

Les données finales sont calculées en fonction d'un échantillon et non pour l'ensemble de la population d'entreprises en France, de sorte que les pourcentages obtenus sont soumis aux intervalles de tolérance de l'échantillonnage. Ces derniers varient en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage concerné.

	UE	USA	FR	Ind. manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises	UE contre France	Industrie manufacturière comparée au secteur de la construction	PME comparées aux grandes entreprises
	(12021)	(800)	(609)	(195)	(109)	(186)	(116)	(522)	(87)	(12021 contre 609)	(195 contre 109)	(522 contre 87)
10 % ou 90 %	1,1 %	4,1 %	3,2 %	5,4 %	7,3 %	5,6 %	7,1 %	2,3 %	5,6 %	3,4 %	9,0 %	6,0 %
30 % ou 70 %	1,7 %	6,2 %	4,9 %	8,2 %	11,1 %	8,5 %	10,8 %	3,5 %	8,5 %	5,2 %	13,8 %	9,1 %
50 %	1,8 %	6,8 %	5,4 %	9,0 %	12,1 %	9,3 %	11,8 %	3,8 %	9,3 %	5,7 %	15,0 %	10,0 %

## GLOSSAIRE

<b>Cycle d'investissement</b>	Il est déterminé en se basant sur les investissements attendus pendant l'exercice financier en cours par rapport à ceux du dernier exercice, ainsi que sur le pourcentage d'entreprises dont les investissements sont supérieurs à 500 EUR par employé.
<b>Grandes entreprises</b>	Entreprises comptant au moins 250 employés.
<b>Industrie manufacturière</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe C (industrie manufacturière).
<b>Investissement</b>	Il est considéré qu'une entreprise a investi si elle a dépensé plus de 500 EUR par employé pour des activités d'investissement dans l'intention de maintenir ou d'accroître ses recettes futures.
<b>PME</b>	Entreprises comptant entre 5 et 249 employés.
<b>Secteur de la construction</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe F (construction).
<b>Secteur des infrastructures</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises des groupes D et E (services collectifs), du groupe H (transports et entreposage) et du groupe J (information et communication).
<b>Secteur des services</b>	Selon la nomenclature statistique des activités économiques dans l'UE (NACE) : les entreprises du groupe G (commerce de gros et de détail) et du groupe I (hébergement et restauration).

Remarque : cette synthèse de l'enquête EIBIS 2022 se réfère de manière interchangeable à « l'exercice écoulé », au « dernier exercice financier » ou à « 2021 ». Toutes ces désignations se réfèrent aux résultats recueillis lors de l'enquête EIBIS 2022, la question posée se rapportant à l'exercice écoulé et la majeure partie de l'exercice étant située en 2021 au cas où l'exercice financier ne coïnciderait pas avec l'année civile 2021.

# Enquête EIBIS 2022 – Détails techniques spécifiques au pays

Cette synthèse par pays présente une sélection de conclusions fondées sur des entretiens téléphoniques (menés d'avril à juillet 2022) auprès de 609 entreprises situées en France.

## TAILLE DES ÉCHANTILLONS DE SONDAGE

(\*Graphiques regroupant plusieurs échantillons – en raison de l'espace limité, seul l'échantillon le plus petit est montré)

Définition de l'échantillon et référence des pages	UE 2022/2021	États-Unis 2022	FR 2022/2021	Ind. manufacturière	Construction	Services	Infrastructures	PME	Grandes entreprises
Toutes les entreprises, p. 3, 12, 13 et 21 (partie supérieure)	12021/11920	800	609/600	195	109	186	116	522	87
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 4 (partie supérieure)	9704/9670	668	399/455	152	70	109	66	341	58
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 4 (partie inférieure)	9501/9523	668	379/357	144	71	105	57	334	45
Toutes les entreprises (sauf celles qui n'existaient pas il y a trois ans), p. 5 (partie supérieure)	11735/11648	778	601/593	191	108	185	114	514	87
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 5 (partie inférieure)	11814/11765	780	594/591	190	109	184	108	512	82
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 6 (partie supérieure)	11810 / n. d.	795	588 / n. d.	187	105	184	109	506	82
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 6 (partie inférieure)	11725 / n. d.	784	584 / n. d.	186	104	183	108	503	81
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 7 (partie supérieure)	11945/11857	762	600/590	193	107	183	114	516	84
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 7 (partie inférieure)	11989/11891	796	599/598	191	107	184	114	515	84
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 8 (partie supérieure)	11735/11648	778	601/593	191	108	185	114	514	87
Toutes les entreprises (sauf celles qui ont répondu « sans objet », ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 8 (partie inférieure)	8728/8780	615	341/342	133	63	92	51	300	41
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 9	11980 / n. d.	800	603 / n. d.	194	107	186	113	517	86
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 10 (partie supérieure)	11975 / n. d.	798	605 / n. d.	195	108	185	114	519	86
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou ont répondu « sans objet » pour les trois obstacles aux échanges internationaux), p. 10 (partie inférieure)	11382 / n. d.	790	579 / n. d.	192	103	178	103	498	81
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 11 (partie supérieure)	9339 / n. d.	680	497 / n. d.	175	87	152	80	426	71
Toutes les entreprises confrontées à des perturbations des échanges (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 11 (partie inférieure)	9265 / n. d.	707	498 / n. d.	176	88	152	79	426	72
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 14	10051/8675	665	419/355	156	74	116	71	357	62
Toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15 (partie supérieure)	4107/4059	275	240/243	83	47	66	42	210	30
Toutes les entreprises ayant eu recours à des financements externes (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15 (partie inférieure)	4155/4100	280	242/243	85	47	66	42	212	30
Toutes les entreprises ayant reçu des aides non remboursables (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 15 (partie inférieure)	925 / n. d.	s.o.	34 / n. d.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Toutes les entreprises qui ont eu recours à des financements externes au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 16	3988/3964	270	232/240	79	46	65	40	204	27
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 17	11504/11518	715	561/564	180	101	172	105	490	71
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 18 (partie supérieure)	11911/11849	790	600/597	192	107	183	115	513	87
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 18 (partie inférieure)	11909 / n. d.	784	594 / n. d.	192	103	184	112	511	83
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 19 (partie supérieure)	11172/11384	759	542/575	174	97	167	101	460	82
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 19 (partie inférieure)	11964 / n. d.	794	602 / n. d.	195	108	184	112	516	86
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 20 (partie supérieure)	11685 / n. d.	763	568 / n. d.	188	99	178	100	487	81
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 20 (partie inférieure)	11712 / n. d.	783	584 / n. d.	183	104	182	112	503	81
Toutes les entreprises qui ont investi au cours du dernier exercice financier (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 21 (partie inférieure)*	9752/9617	677	409/440	153	72	114	68	350	59
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas ou ont refusé de répondre), p. 22 (partie supérieure)	11696/11616	785	587/589	190	103	180	111	502	85
Toutes les entreprises (sauf celles qui ne savent pas, ont refusé de répondre ou n'existaient pas en 2019), p. 22 (partie inférieure)	11662/11718	783	580/588	189	103	173	112	502	78





Banque européenne  
d'investissement

Département Analyses économiques  
economics@eib.org  
www.eib.org/economics

Bureau d'information  
+352 4379-22000  
info@eib.org

Banque européenne d'investissement  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
+352 4379-1  
www.eib.org

📧 [twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)  
📘 [facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)  
📺 [youtube.com/EIBtheEUBank](https://youtube.com/EIBtheEUBank)

© Banque européenne d'investissement, 02/2023 PDF: ISBN 978-92-861-5463-8

# France

Synthèse par pays

## ENQUÊTE BEI SUR L'INVESTISSEMENT

# 2022